Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du

tourisme

Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme

Band: 6 (1923)

Rubrik: Finances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tiellement reproduits par la presse suisse; le second a été publié sous forme de brochure en allemand et en français. Constatons que si la saison d'hiver 1922-23 a marqué un léger progrès sur les précédentes, l'amélioration a été plus sensible encore pendant l'été 1923, presque toutes les nationalités indiquant une certaine augmentation. Et déjà les résultats de l'hiver en cours dépassent les prévisions les plus optimistes, nos stations ayant retrouvé leur vogue d'avant-guerre. C'est une grande satisfaction pour ceux qui travaillent à mettre en valeur à l'étranger le «capital-beauté» de notre pays, les vertus curatives de nos stations balnéaires et climatiques, la réputation méritée de nos institutions scolaires.

H. Finances:

Notre rapport sur l'exercice 1922 disait que les ressources annuelles de l'Office ne correspondent pas au développement de celui-ci, à l'extension de sa propagande, aux services qu'on en attend. Le comité de direction, tenant compte de l'importance majeure du tourisme pour la vie économique de notre pays, estimait que l'Office doit pouvoir poursuivre l'exécution de ses travaux et que dans ce but, il fallait chercher les voies et moyens propres à augmenter ses ressources.

Donnant suite à la décision prise dans ce sens par le Conseil du tourisme, nous avons adressé au Conseil fédéral, puis à l'Assemblée fédérale suisse une requête tendant à ce que la subvention fédérale à l'Association nationale pour le développement du tourisme soit portée de frs. 120,000.— à frs. 250,000.—

Dans notre demande nous avons surtout fait ressortir que l'aide accordée par la Confédération à l'Association nationale pour le développement du tourisme ne peut pas être assimilée à une subvention ordinaire à fonds perdu, mais qu'elle doit être considérée comme une dépense productive, qui doit être faite naturellement et nécessairement dans l'intérêt même de la Confédération, laquelle est directement intéressée au tourisme par ses services fiscaux. En d'autres termes, la contribution de la Confédération aux dépenses de l'Office suisse du Tourisme n'a pas le caractère d'une subvention, mais celui d'une rétribution de services.

Notre requête insiste sur la grande importance du mouvement des étrangers pour notre économie nationale, pour les entreprises de transports, les industries, le commerce et l'agriculture de la Suisse; elle relève aussi que le tourisme et l'hôtellerie sont, à côté de l'élevage et de la culture du sol, les plus nationales, les plus suisses de nos industries. On ne peut pas les transplanter, car elles sont intimément liées à la beauté de notre pays.

Ensuite de notre demande, le Conseil des Etats a adopté un postulat par lequel le Conseil fédéral est invité à faire rapport sur les résultats obtenus et les expériences faites avec la subvention annuelle de 120,000 frs. à la Centrale suisse du tourisme en vertu de l'Arrêté fédéral du 28 septembre 1917, ainsi que sur la requête de novembre 1923 de la centrale du tourisme à l'Assemblée fédérale tendant à obtenir une augmentation considérable de la subvention qui lui est accordée, et enfin sur la question de savoir si, en cas d'augmentation de la subvention, il n'y aurait pas lieu de reviser l'arrêté fédéral de 1917, afin de mettre en rapport la subvention fédérale avec les subsides accordés par d'autres intéressés et afin aussi d'augmenter l'influence de la Confédération sur les organes administratifs de la Centrale du tourisme.

Les choses en sont là fin décembre 1923, mais nous attendons avec confiance le rapport demandé au Conseil fédéral et la décision qui sera prise par les Chambres fédérales.

En 1923, les recettes de l'Office se sont élévées à frs. 421,007.14 en regard de frs. 480,883,85 de dépenses, malgré la compression de celles-ci, ce qui laisse un déficit de frs. 59,876.71, qui n'a pu être couvert que par l'absorption du fonds de réserve.

De nombreux travaux de propagande d'un caractère indispensable sont prévus pour 1924, mais ils ne pourront être exécutés que si la subvention fédérale à l'Association nationale pour le développement du tourisme est accordée.

En terminant, nous voulons relever les bonnes relations que nous entretenons avec le Département fédéral de l'Intérieur, dont nous dépendons, avec ceux des chemins de fer, postes et télégraphes, de justice et police et le Département politique, tout spécialement le service consulaire et les représentants officiels de la Confédération à l'étranger. Nous les remercions de leur appui bienveillant, ainsi que la Direction générale des chemins de fer fédéraux, les Directions générales des postes et des douanes, les gouvernements cantonaux et les nombreuses autorités communales subventionnantes.

Nos remerciements s'adressent aussi à tous les intéressés au tourisme suisse, soit aux membres de l'Association nationale pour le développement du tourisme: Société suisse des hôteliers, Union des sociétés suisses de développement, Automobile Club de Suisse, Touring Club Suisse, Association des chemins de fer secondaires, Union des entreprises suisses de navigation, Compagnies des chemins de fer du Lætschberg, Rhétiques, M. O. B., Neue Gotthard-Vereinigung, Berner Oberlandbahnen, Ostschweizerische Verkehrsvereinigung, Associations régionales et locales de développement, instituts de crédits, sections de la Société suisse des hôteliers, entreprises industrielles et commerciales, etc. Mentionnons aussi la presse suisse qui n'a jamais ménagé son appui en faveur du développement des étrangers et des intérêts du trafic.

Nous les prions tous de nous continuer leur bienveillant appui, ce qui nous permettra de poursuivre l'œuvre commencée et de contribuer ainsi à la prospérité d'une des branches les plus importantes de notre économie nationale.

OFFICE SUISSE DU TOURISME,

Le Directeur:

Le Président du Comité de Direction :

JUNOD.

Dr. HOLZACH.

Le Conseil du tourisme a, dans sa séance du 3 avril 1924, approuvé le présent rapport ainsi que le compte d'exploitation et le bilan qui y sont annexés et propose à l'Assemblée générale de les adopter.

AU NOM DU CONSEIL DE TOURISME,

Le Secrétaire: JATON.

Le Président : KUNZ.